

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/08/2018

Dossier complet le :

02/08/2018

N° d'enregistrement :

2018/2789

1. Intitulé du projet

Extension d'une plateforme logistique sur les communes de Beauvais et Allonne (60) pour l'activité de LVMH Fragrance Brands

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOUISALONE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARLATIER Léo, Gérant

RCS / SIRET

4 9 8 4 1 6 8 5 8 0 0 0 2 1

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	1b. ICPE soumises à enregistrement (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663, 4331)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39. Construction soumise à permis de construire. Surface de plancher créée supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² (11527 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par arrêté préfectoral du 26 février 2008, la société LOUISALONE est autorisée à exploiter un entrepôt de stockage sur la commune de Beauvais. Cet arrêté ainsi que l'arrêté complémentaire actualisant le classement du site sont présentés en annexe (annexe 7). Le projet consiste en l'extension de cet entrepôt par l'ajout de trois sous-cellules. L'entrepôt existant sera conservé et aucun travaux de démolition n'est prévu

Le terrain sur lequel sera implanté l'entrepôt de la société LOUISALONE, présente une surface totale de 38 903 m². Il est implanté à cheval sur les communes d'Allonne et Beauvais.

L'extension sera constituée de trois sous-cellules de stockages (cellule 1 de 3381 m², cellule 2 de 3356 m², cellule 3 de 2197 m²), d'une zone de salle blanche d'environ 550 m² et servant au contrôle qualité, à la pesée... Les locaux techniques (chaufferie, local de charge, local sprinkler) sont déjà présents sur le site existant. Un réaménagement est prévu afin de pouvoir adapter les installations à l'extension.

Le fonctionnement du site est détaillé dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 8).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter les capacités de stockage d'une part, et diversifier la gamme de produits susceptibles d'être stockés d'autre part. En effet, en complément des produits déjà stockés sur site (emballages des produits finis), les nouvelles cellules de stockage créées permettront de stocker des matières premières et quelques produits finis. Pour cela, des dispositions spécifiques, en conformité avec la réglementation relative aux installations classées ont été prévues.

L'ensemble du projet s'intègre dans une démarche de développement durable qui s'articule autour de 3 axes :

- Offrir aux entreprises des outils de travail performants et sûrs, permettant de créer de la valeur ;
- Créer un lieu de travail qui soit agréable pour les utilisateurs ;
- Respecter l'environnement dans lequel il s'insère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 10 mois.

Les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme toute plateforme logistique, dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en la réception et l'expédition de marchandises. Dans le cas présent, il s'agit de l'activité logistique de LVMH Fragrance Brands pour parfums et matières cosmétiques. Ainsi les produits stockés seront : produits nécessaires au packaging, matières premières et produits finis.

Pour cela l'extension sera constituée de trois sous-cellules de stockages (cellule 1 de 3381 m², cellule 2 de 3356 m², cellule 3 de 2197 m²), d'une zone de salle blanche d'environ 550 m² et servant au contrôle qualité, à la pesée, d'une zone de quais.

Dans les cellules, le stockage pourra se faire sous forme de stockage en masse ou bien en racks. Quelle que soit la solution retenue, celle-ci respectera les différentes prescriptions réglementaires associées.

Le projet intègre également l'aménagement de l'ensemble des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement (extension de la voies pompiers, ajout de zones de stationnement VL et PL, modifications des bassins de rétention...)

Aucun effluent industriel ne sera généré. Les rejets aqueux seront uniquement les eaux usées domestiques des bureaux et locaux sociaux et les eaux pluviales de voiries et de toiture. Les locaux techniques seront réadaptés dans le cadre de l'extension.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- enregistrement au titre de la réglementation Installations Classées pour le Protection de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	39 243 m ²
Espaces verts	12 805 m ²
Surface de plancher bâtiment existant	6 515 m ²
Surface de plancher extension	11 820 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de l'Industrie, communes de
Beauvais et Allonne (60)

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 25' 1" 29N Lat. 2° 6' 40" 7E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Bâtiment existant : Arrêté préfectoral du 26 février 2008 autorisant à exploiter un entrepôt de stockage sur la commune de Beauvais. L'arrêté avait été pris suite à la demande d'autorisation déposée le 19 février 2007 et complétée le 10 janvier 2008. Lors de sa création, le site relevait du régime de l'autorisation, et le dossier initial comportait notamment une étude d'impacts et une étude de dangers, dans lesquels les effets de l'implantation du site sur l'environnement avaient été étudiés.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières départementales de l'Oise approuvé le 18/02/2015 (axes concernés : D1001, D901) Arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers dans l'Oise. A16 classée en catégorie 2
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été défini sur les communes de Beauvais et d'Allonne (PPRI Thérain Aval) et approuvé le 13 octobre 2005. --> Le site de Louisalone est néanmoins situé en dehors des périmètres du zonage réglementaire défini par ce PPRI. Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sites Natura 2000 les plus proches : ZSC Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (FR2200369) - 4,2 km ZSC Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-Nœud (FR2200376) - 4,5 km --> Il s'agit de sites relevant de la Directive Habitats
D'un site classé ?	☐	☒	Site classé "Gisement fossilifère de Bracheux" - 1,5 km Tel que spécifié dans la notice explicative, la proximité d'un site classé s'exprime en termes de rejets (le projet n'est pas à l'origine de rejets significatifs) et d'intégration paysagère (l'extension sera réalisée dans la continuité du bâtiment existant dans une zone dédiée aux activités industrielles.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel n'est réalisé. L'eau potable sur le site est issue du réseau d'adduction de la commune sur le site, elle est limitée à l'utilisation pour les sanitaires et robinetteries ainsi que pour les besoins incendie. La consommation en eau annuelle sera de 900 m3 environ. Une faible augmentation par rapport à l'existant est attendue.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Projet prévu à l'équilibre déblais / remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est implanté en zone industrielle dédié à ce type d'activités et bordé par l'autoroute A16. De plus, dans l'environnement proche du site, il n'y a pas de zones identifiées comme zones d'enjeux pour la biodiversité (les zones Natura 2000 les plus proches sont à plus de 4km et la ZNIEFF la plus proche à près de 2km. Au vu de la nature de l'activité (absence de halo lumineux particulier, émissions atmosphériques limitées au trafic, rejets aqueux constitués uniquement des eaux pluviales de voiries traitées, eaux sanitaires traitées par une STEP, produits liquides placés sur rétention), le site ne va pas générer de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont à plus de 4km. Il s'agit de sites relevant de la Directive Habitats. Au regard de leur implantation, de leur nature, et de la nature du projet (absence d'émissions atmosphériques significatives, absence d'effluents industriels.), le projet ne sera pas susceptible d'avoir d'impact sur ces sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les communes d'Allonne et de Beauvais ne sont pas soumises à un PPRT. Le site est situé à proximité immédiate d'industries dont certaines sont à l'origine de zones d'effet susceptibles d'atteindre la parcelle de Louisalone. Toutefois, ces zones sont d'emprise limitée et n'atteignent pas le bâtiment existant ni l'extension. Le projet est compatible avec les règles d'urbanisme qui reprennent ces zones d'effet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Tel que mentionné auparavant, seul le risque inondation a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels sur les communes d'Allonne et Beauvais--> Le site de LOUISALONE n'est pas dans une zone à risque. Aucune cavité souterraine ou mouvements de terrain sur la zone. Séisme : aléa très faible. Retrait gonflement des sols argileux : aléa faible. Le site n'aura pas d'effet aggravant sur un risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Les effets directs sur la santé publique sont liés au trafic occasionné par les activités du site. Il est rappelé que le site est déjà existant et que le projet engendra un trafic quotidien de 50 VL et 30 PL, ce qui est négligeable au regard du trafic routier global existant (site bordé par de grands axes et notamment l'autoroute A16).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les effets des installations sur la santé des populations voisines sont négligeables.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'activité existante sur le site engendre déjà du trafic. L'augmentation du trafic de type poids lourds sera limitée au strict nécessaire pour l'exploitation (30 poids-lourds par jour). Le trafic de véhicules légers est lié au personnel du site (effectif total de 50 personnes). Dans la demande initiale d'autorisation d'exploiter, il était déjà prévu un trafic quotidien moyen de 26 poids-lourds et 50 véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les sources de bruit du projet sont principalement dues au trafic routier. Le site est bordé et particulièrement affecté par le bruit de l'autoroute A16 classée en catégorie 2 selon le classement sonore routier du département de l'Oise.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité. L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées : - au trafic routier engendré par les activités du projet (30 PL et 50 VL): émissions des gaz de combustion moteur (CO ₂ , CO, NO _x , poussières). L'étude d'impact ayant conduit à l'autorisation de 2008 prévoyait déjà un trafic de 26 PL et 50 VL par jour. - au rejet des installations de combustion de la chaufferie au Gaz Naturel et des motopompes sprinkler. Ces installations sont déjà présentes. Dans le cadre du projet, les locaux techniques seront réadaptés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets du site sont constitués par : - les eaux usées - les eaux pluviales Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Les rejets des eaux usées iront dans le réseau existant vers le réseau public d'assainissement vers la STEP de Beauvais.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales sont constituées des eaux de toiture ainsi que des eaux de voiries. Etant donné l'activité de l'entrepôt et son environnement proche, les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées, elles sont donc dirigées vers un bassin d'infiltration. Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Ces eaux seront dirigées vers un bassin d'orage et de rétention étanche avec obturateur et limiteur de débit. Elles transiteront par un séparateur à hydrocarbures ou seront traités par des plantes macrophytes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité de logistique génère peu de type de déchets. Les déchets produits seront principalement des déchets non dangereux et notamment des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...). Les déchets dangereux seront principalement liés aux opérations de maintenance et éventuels emballages souillés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Au regard du zonage effectué dans le cadre des zones de présomption archéologiques, le site est implanté en zone de sensibilité de niveau 0 : Zone de non-présomption de prescriptions archéologiques : absence ou disparition certaines et vestiges archéologiques, les projets d'aménagements sur cette zone ne sont pas susceptibles de faire l'objet de prescriptions archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la DREAL HAUTS-DE-FRANCE a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site depuis 2016. Parmi ces projets, nous avons retenu ceux présentant des impacts du même type ou pouvant affecter le même milieu, à savoir les avis suivants :

- Avis de l'autorité environnementale relatif à la création de la ZAC Vallée du Thérain à BEAUVAIS (60),
- Avis de l'autorité environnementale relatif au projet de la société ENTREPOTS DE SALON ET ALLONNE (entrepôt logistique destiné au stockage de produits divers).

Le projet des ENTREPOTS DE SALON ET ALLONNE consiste en un réaménagement d'un site déjà construit et en exploitation (site implanté sur la commune d'Allonne à environ 300 m au Sud du site de Louisalonne).

La ZAC Beauvais - Vallée du Thérain sera située à 2 km environ du site donc assez éloignée pour conclure à un faible potentiel de cumul.

--> Les incidences susceptible d'être cumulées sont détaillées dans l'annexe 8 - Note d'accompagnement au formulaire cas par cas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 8 - Note d'accompagnement. Ces dispositions sont associées :

- à l'intégration paysagère: extension en continuité de l'existant, respect des prescriptions de la zone...
- au trafic routier : trafic limité, entrepôt accessible par de grands axes, dimensionnement des zones de stationnement...
- à la gestion des eaux : séparation des effluents et traitement adapté, dimensionnement des bassins...
- à la gestion des émissions atmosphériques : conception des installations, opérations d'entretien et maintenance...
- à la gestion des déchets: séparation des déchets, stockages adaptés, choix des filières de valorisation et d'élimination...
- aux émissions sonores : pas d'activité bruyante sur le site, surveillance des niveaux sonores...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'entrepôt existant a déjà fait l'objet d'une étude d'impact lors de sa création et l'activité projetée est identique.

Par ailleurs, l'extension projetée ne sera à l'origine d'aucun impact significatif du fait des caractéristiques du projet d'une part (trafic limité, absence de process, rejets d'eaux limités aux eaux domestiques et pluviales, installations de combustion limitées à une chaufferie gaz naturel et aux installations sprinkler...) et de la sensibilité du milieu d'autre part (site implanté en zone industrielle dédiée, le long de l'autoroute A16, site éloigné des zones ayant fait l'objet de périmètres de protection...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 26 février 2008
ANNEXE 8 - Notice d'accompagnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Châteauneuf-le-Rouge

le,

2/29/2018

Signature

13

LOUISALONE

SARL au capital de 10 000 €

La Galinière - RD7N

13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

RCS Aix en Pce 498 416 858

Tel +33 (0)4 42 94 23 30 - Fax +33 (0)4 42 94 23 39